

RETRANSCRIPTION INTÉGRALE DE L'INTERVIEW

LA PRESSE EN DANGER

2. Des journalistes sous pression(s)

Sarah FRÈRES

Co-rédactrice en chef « Imagine »

Présidente de l'Association des

Journalistes Professionnels (AJP)

Alors il existe plusieurs pressions sur les journalistes ou sur les professionnels de l'information au sens large, et certains types de pressions se sont renforcés ces dernières années.

AUTOCENSURE ET ENTRAVES À LA LIBERTÉ D'INFORMER

Par exemple, le fait de demander d'envoyer les questions à l'avance, de relire un article avant sa publication et de conditionner ça en fait au fait de donner une interview. En quoi c'est une pression ? C'est que ça peut conduire un journaliste à s'autocensurer pour continuer à entretenir de bonnes relations avec certaines sources, pour obtenir une interview, pour ne pas froisser. Ce n'est pas toujours le cas, mais c'est un risque.

Il y a d'autres pressions qui sont beaucoup plus spectaculaires, comme je le disais, là, c'est plutôt tout ce qui va toucher à la liberté d'informer, dans le sens où des journalistes sont arrêtés par les forces de l'ordre alors qu'ils réalisent un reportage. Un cas assez récent, un journaliste indépendant qui suivait un mouvement féministe qui fait du collage dans l'espace public, qui a été arrêté par la police en plein reportage. L'argument de la police, c'était de dire qu'il n'avait pas envoyé de demande pour faire son travail dans l'espace public. Mais les journalistes n'ont pas besoin d'autorisation pour travailler dans l'espace public. On a besoin d'autorisation parfois pour rentrer dans certains lieux, ça certainement. Mais dans l'espace public, on peut tout à fait travailler sans autorisation.

Et puis il y a aussi, en manifestation, des journalistes qui peuvent être violentés. Ça arrive plus régulièrement qu'avant. Donc il y a certains journalistes qui avant étaient floqués RTBF ou RTL, qui étaient clairement identifiables avec des vestes, ou des chasubles, et qui maintenant essaient d'être moins identifiables.

RETRANSCRIPTION INTÉGRALE DE L'INTERVIEW

LE RETOUR DE LA CENSURE

Les plus fortes pressions actuellement, qui se sont vraiment très, très fort marquées ces dernières années ? C'est le retour de la censure préventive, ce qui est très très grave.

Ça veut dire que des personnes ont tenté d'interdire, ont tenté et parfois réussi pendant un certain laps de temps, d'interdire la publication d'un article à priori, c'est à dire avant sa parution. Donc on peut toujours faire corriger un article, mais ça doit toujours être à posteriori. Si c'est à priori, c'est de la censure. Or la censure est interdite par notre Constitution. Article 25 : "La censure ne pourra jamais être établie. La presse est libre."

Ça a été le fait du président de parti Vooruit, Conner Rousseau, qui avait fait interdire un article sur les propos racistes qu'il avait tenus à l'encontre de la communauté rom. Il y a un élu local verviétois qui a fait interdire un article du Soir qui devait paraître quelques jours avant les élections, qui faisait état, notamment, d'une enquête qui était ouverte contre cet élu local, qui aurait fraudé le fisc lorsqu'il gérait un restaurant. Le tribunal de première instance de Liège a été saisi en extrême urgence dans une procédure unilatérale, c'est à dire que le tribunal n'a entendu que l'élu local. Il n'a pas entendu Le Soir. Il a décidé d'interdire la publication de l'article pendant huit mois, sous peine d'astreinte judiciaire. Et puis finalement, en deuxième instance, un autre juge a dit non. Article 25 de la Constitution : "La presse est libre, la censure ne pourra jamais être établie." Et donc cet article a pu paraître, mais huit mois plus tard. Entre temps, l'élu local a été élu bourgmestre de Verviers, avec deux voix de préférence.

LES PROCÉDURES BÂILLONS

Donc ça, ce sont des procédures judiciaires ou des menaces de procédures judiciaires, qui visent à entraver le travail journalistique. Donc ça vise vraiment à les empêcher de faire leur travail, de les noyer sous des procédures judiciaires, ou de leur faire peur. Donc, il y a des choses, des lignes qui commencent à bouger en tout cas, pour essayer de contrer ces procédures bâillons, qui très souvent émanent d'élus locaux et visent des journalistes indépendants, qui ont une protection moindre, à la fois par l'instabilité de leurs revenus et aussi parce que parfois, ils ne bénéficient pas de la force d'une rédaction.

LES JOURNALISTES FACE AU MONDE POLITIQUE

Des pressions politiques, il y en a toujours eu. Ça arrive régulièrement que des journalistes aient des coups de fil, etc. Ça arrive peut-être moins souvent, que ce

RETRANSCRIPTION INTÉGRALE DE L'INTERVIEW

soit étendu dans l'espace public, comme ça peut l'être aujourd'hui. Effectivement, le président du MR, Georges-Louis Bouchez, attaque très régulièrement les journalistes, principalement ceux du service public. Ça se fait de différentes manières. Donc ça peut être créer une confusion sur la mission des journalistes, pour en fait décrédibiliser leur rôle. Ça peut être cibler certains journalistes, cibler certains médias, etc.

Le problème, c'est que, vraiment, on savonne un peu la planche en faisant ça en fait. On permet des comportements de plus en plus agressifs envers les journalistes et donc c'est complètement intolérable.

LIBERTÉ D'INFORMER = LIBERTÉ D'ÊTRE INFORMÉ

La liberté d'informer, effectivement, est intrinsèquement liée à la liberté d'être informé. Et tout ça, les deux doivent pouvoir se faire sans ingérence politique. Donc oui, c'est sûr que quand il y a un interventionnisme trop important, il y a aussi un risque à un moment donné, et ça, des journalistes en ont déjà témoigné : "Je n'ai pas envie d'avoir un coup de fil en fin de journée, donc je vais un peu m'autocensurer." Ça, c'est un risque très très clair et des journalistes le disent déjà aujourd'hui dans des enquêtes qui sont parues. Donc oui, c'est très grave pour la liberté d'informer, mais aussi pour la liberté d'être informé.